

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

La clef du Sud

Moutier a basculé du côté jurassien, vers lequel elle penchait depuis longtemps. C'est une étape importante du combat du peuple jurassien pour se réapproprier son territoire historique. Ce combat, nous le suivons depuis longtemps avec un intérêt passionné, tant comme exemple de volonté politique inébranlable que parce qu'il fournit des occasions renouvelées de réflexion sur la souveraineté et le fédéralisme.

On trouve dans *La Nation* de mars 1948 un article du rédacteur en chef d'alors, Henri Jordan, commentant la publication du premier numéro du *Jura libre*. Depuis lors, *La Nation* a consacré plus de deux cents articles à la question jurassienne.

Dès le début, notre intérêt pour ce combat fut plus qu'intellectuel. A l'occasion, la Ligue vaudoise le soutint publiquement, parfois à la limite de l'ingérence. Rappelons l'avis de droit rendu en 1957 par Marcel Regamey, Philibert Muret et André Manuel, qui concluait à la légitimité historique des revendications autonomistes jurassiennes, ou encore la publication en

1963, aux Cahiers de la Renaissance vaudoise, du «Jura des Jurassiens». En 1978, notre collaborateur Ernest Jomini mit sur pied le Comité vaudois tous-partis de soutien au futur Etat souverain. Au fil des années et des rencontres, des liens d'amitié et d'estime se nouèrent, transmis aux générations suivantes et jamais démentis. L'amitié est aussi rare que précieuse en politique.

L'intéressant est que le Rassemblement jurassien – dont la fusion avec l'Unité jurassienne engendra l'actuel Mouvement Autonomiste Jurassien – et la Ligue vaudoise partageaient peu d'idées politiques, notamment quant à la Confédération, à l'armée, à la politique étrangère, aux Suisses allemands et aux ethnies linguistiques chères à Roland Béguelin.

En revanche, ils partageaient la même vision du fait, à la fois individuel et collectif, de l'appartenance à un pays: la participation d'une personne à sa lignée familiale, elle-même

reliée par un destin historique aux autres familles et à la communauté politique. Il ne s'agit pas d'un choix, mais d'une nécessité à laquelle l'individu n'échappe qu'en refoulant une partie importante de sa propre réalité. Le choix n'est que de reconnaître ou non ce fait, et d'en tirer ou non des conclusions politiques.

Il ne faut pas idéaliser son pays. Il faut le prendre tel qu'il est, avec son histoire et son évolution, ses batailles gagnées et perdues, les œuvres de ses artistes et écrivains, ses activités agricoles, artisanales, entrepreneuriales, industrielles et de services, avec ses grands hommes et ses petits, ses forces et ses faiblesses.

Aujourd'hui, pour rester elle-même, la communauté politique doit lutter contre tout ce qui menace sa culture, du progrès technique unificateur à l'influence anglo-saxonne en passant par l'arrivée d'autres cultures, qui modifieraient fatalement, si peu que ce soit, la composition et le goût de celle qui les assimile.

Cette appartenance concrète est incomparablement plus profonde et résistante à l'érosion du temps que les proclamations abstraites qui inspirent tant d'éphémères groupes d'action politique. L'idéologie n'engendre aucune fidélité durable et ne garde aucune mémoire des services rendus ou reçus. Une communauté fondée sur des abstractions est toujours menacée de voler en éclat au moindre désaccord de virgule.

Au contraire, une relation affective à la patrie, doublée d'une volonté raisonnable de pourvoir celle-ci de la structure protectrice d'un Etat, se situe à un niveau incomparablement plus profond, en même temps qu'incomparablement plus élevé.

On ne reprochera jamais assez aux mouvements et partis nationalistes d'avoir confisqué cette appartenance primordiale, d'en avoir fait un thème sommairement émotif de programme électoral et d'en tirer, contre toute logique, un motif pour combattre les nationaux qui se trouvent dans les autres partis.

A la télévision, le soir du 18 juin, il était impossible de dire si les vainqueurs en liesse étaient de droite, du centre ou de gauche, conservateurs ou progressistes. Ils étaient simplement heureux d'être un peu plus eux-mêmes, heureux de ce que leur être collectif correspondrait désormais un peu mieux à leur être individuel. Même les

esprits les plus convenus ont éprouvé quelque gêne à leur reprocher de «se replier sur eux-mêmes», tant la réalité vitale de cette appartenance était évidente.

L'accablement des vaincus, leur chagrin profond, leur crainte face à l'avenir manifestaient eux aussi, peut-être plus clairement encore, l'importance de l'enjeu.

Selon l'accord passé entre les Etats du Jura et de Berne, il reste à faire voter les deux communes de Belprahon et de Sorvillier sur leur rattachement au Jura. Et des actions en justice ont été engagées à Crémines et Grandval pour que ces deux communes puissent faire de même. Ce sont des retombées, prévues, de la décision de Moutier.

Pour le reste, les commentateurs sont formels: la question jurassienne est réglée une fois pour toutes. Bon. Le fait est qu'on avait déjà affirmé la même chose en 1959, après le refus des Jurassiens eux-mêmes (je simplifie pour avancer) de se constituer en Etat. On l'a redit solennellement après le plébiscite et les sous-plébiscites des années 1974 et 1975. On l'a encore affirmé après le vote positif du peuple et des cantons en 1978.

A chaque fois, et aujourd'hui encore, il s'agit moins d'un jugement politique que de l'expression d'un vœu soulagement intellectuel et moral: l'anomalie antimoderne des revendications jurassiennes est enfin derrière nous. Les Jurassiens vont cesser de nous casser les pieds, de brouiller les cartes et d'entraver la marche du progrès. La Suisse peut à nouveau scruter sans encombre, étatiser et centraliser à l'intérieur, brader son indépendance et s'aplatir à l'extérieur.

Il semble exclu, pour les médias et les milieux politiques officiels, que ce vote «relance le débat» sur l'importance vitale de la souveraineté cantonale, non seulement pour le Jura mais, à des degrés divers, pour tous les Etats membres de la Confédération. Ce n'est même pas de la mauvaise volonté, plutôt une incapacité d'imaginer qu'on pourrait réorienter, ne fût-ce qu'un peu, la politique interne de la Suisse dans le sens d'un respect accru des réalités cantonales.

Cet aveuglement politique empêche absolument les commentateurs de voir que, pour maints acteurs autonomistes, rien n'est réglé et que le vote jurassien de Moutier – «la clef du Sud», disait Roland Béguelin dans ses moments d'exaltation – n'est peut-être qu'une étape qui annonce la suivante.

Olivier Delacrétaz

Le sacro-saint mépris du fédéralisme

En 2013, le conseiller national UDC zougouais Thomas Aeschi a demandé par postulat au Conseil fédéral d'établir un rapport sur la nécessité ou non de légiférer sur le thème des signes d'appartenance religieuse. Cette manière de faire est prudente et doit être saluée. M. Aeschi a demandé un rapport avant de demander un projet de loi. Tous n'ont pas cette délicatesse.

La conclusion du Conseil fédéral à ce propos aussi doit être saluée. Ainsi termine-t-il son rapport de vingt-trois pages au postulat Aeschi: «En Suisse, la conception fédéraliste actuelle du droit en matière religieuse fait que les cantons sont libres d'élaborer leurs propres réglementations en matière d'affichage et de port de symboles religieux, dans le respect de la liberté de conscience et de la liberté de croyance garanties par la Constitution. Convaincu que cette situation est préférable à une réglementation nationale uniforme, le Conseil fédéral renonce à proposer au Parlement un dispositif légal.»¹ Un rédacteur de *La Nation* aurait pu signer cela.

Un député réputé ambitieux témoignant de prudence, un Conseil fédéral exemplairement fédéraliste... Admettons que nous n'étions plus vraiment habitués à cela.

Malheureusement, à l'heure de décrire l'avis du Conseil fédéral, Florent Quiquerez, journaliste à *24 heures* affirme que le collègue «s'en remet au sacro-saint fédéralisme»². C'était trop beau pour être vrai. Comment avignons-nous pu oublier le mépris inné de certains journalistes pour le fédéralisme? Il s'est rappelé à nous par l'une de ces formules toutes faites qui parsèment la grande presse et dessinent, par petites touches condescendantes, son orientation politique générale: centralisatrice et étatiste. L'usage récurrent de telles expressions remet en cause sa crédibilité lorsqu'elle vante, ou laisse vanter, les bienfaits des souverainetés cantonales. Cela est bien dommage.

Félicien Monnier

¹ *Présence et port de symboles religieux dans les bâtiments publics*, Rapport du Conseil fédéral du 9 juin 2017 donnant suite au postulat 13.3672, Aeschi, 10.09.2013.

Ce rapport est extrêmement intéressant. Il établit une synthèse détaillée des questions liées aux symboles religieux dans l'espace public en Suisse. Il est disponible à l'adresse: <https://www.ejpd.admin.ch/dam/data/bj/aktuell/news/2017/2017-06-09/ber-br-f.pdf>

² «Pas besoin de légiférer sur le crucifix ou le voile», *24 heures* des 10-11.06.2017.

Découverte d'un poète

C'est bien de cela qu'il s'agit ici, et non d'un titre simplement accrocheur. Nous parlons d'un événement rare et précieux auquel nous assistons en ce moment avec une joie dont nous ne saurions vous priver. Pour le dire sans ambages, il s'agit de la découverte de poètes authentiques que viennent de révéler les initiateurs de la Feuille de Chêne, édition récente connue de nos lecteurs, dédiée à promouvoir et soutenir la création et la diffusion d'œuvres poétiques, avec l'appui de la Fondation Marcel Regamey. Ce choix est leur premier acte public, et laisse augurer d'une suite heureuse.

Le recueil publié contient les œuvres de cinq personnes, dont deux lauréats, MM. Edouard de Perrot et Philippe Sudan, qui répondaient exactement aux conditions émises pour le concours, et trois autres personnes dont le jury a reconnu la valeur, MM Jacques Kùpfer, Michel Barras et «Dulio». Il nous presse de commencer par rendre compte du premier des lauréats, M. de Perrot.

Il nous donne à lire une vingtaine de poèmes d'une page, écrits pour la plupart sous la forme de sonnets, d'une composition très régulière, que je rappelle brièvement, car la rigidité extérieure (apparente) de la formule fait la grâce de l'ensemble. Voici la règle: le sonnet marotique comporte, dans sa définition, deux quatrains, puis deux tercets rimés ABBA ABBA CCD EED, avec quelques variations possibles. C'est la forme que pratique Clément Marot. Variations visibles chez Malherbe et Ronsard. Et voici un sonnet «de Perrot»:

L'heure exquise (dans le calme des bistrotts qui ferment):

*J'aime les bistrotts désertés
Pour leur qualité de silence*

Hommâdzo à Dama Juliette Rod

Suite à la parution de l'hommage de M. Laufer à Mme Juliette Rod (*La Nation* n° 2069 du 28 avril dernier), nous avons reçu un autre hommage à Mme Rod sous forme de lettre adressée à elle et due à la plume de sa nièce et filleule, Mme Huguette Heller, née Isoz. Mais à la différence du texte de M. Laufer, celui de Mme Heller est en patois vaudois... Nous en publions ci-dessous des extraits dont la compréhension est soumise à la sagacité de nos lecteurs que toutefois nous aidons en donnant la traduction de quelques mots.

La rédaction

Tchèra Tanta Djulyette, ma Marrâina,

[...] *Tè rassovein-to? L'è té que m'a soigné quand su vegnâte âo mondo. T'avâi pi dyî-sat annâie!*

No sein restâie lyettâie (liées) tota la vyâ per onna ball' ametî (amitié).

Tè sovein-to? Quand y'étâi pè Lose-na, y'avâi l'eimoyondze à tsavon (je m'ennuyais terriblement). Te m'invitâve à Hermenches lo demicro (mercredi) et mè, tè djuvessâi «La Polonaise» de Chopin. Quin bi dzoûyo (joie) por mè.

*Qu'à peine froisse l'insolence
D'un client mort en liberté*

*Le garçon cache sa fierté
Sous des dehors de nonchalance,
Traînant le pas dans l'indolence
D'un flamboyant arrière-été.*

*Un poète à la plume folle
Intrigue les mouches qui volent
De rime en rime à l'unisson.*

*C'est l'heure exquise d'abandon
Où mon cœur vogue à l'aventure,
Rêvant jusqu'à la fermeture.*

D'autres poèmes sont en style de ballade, connue surtout par François Villon. Ici aussi, les contraintes sont exigeantes.

La ballade *stricto sensu*, selon la poésie française, avec ses difficultés (trois strophes de huit vers, sur trois rimes, les mêmes pour chacune des strophes, plus un «envoi» d'une demi-strophe sur deux des rimes précédentes); le dernier vers de chaque strophe et de l'envoi est un refrain qui rappelle la forme chantée de l'origine; en même temps, il tire aussi l'attention sur le sens principal du poème. Toutes ces difficultés font le charme de l'œuvre, à condition de posséder une variété lexicale et une ductilité de langue qui ne sont pas données à tout le monde. Qu'à cela ne tienne, voici une ballade tirée du même trésor:

Ballade des amants

*Au tendre jardin des amants
Pousse une fleur qu'on s'ingénie
A raconter dans les romans
Et dont les vertus infinies
Vont de la douce tyrannie
Aux traquenards des escroqueurs
Que rêve l'amoureux génie
Il n'est chamade que de cœur*

Sant lè vesite pè Hermenches que m'ant fè à supportâ Lozena.

Tè rassovein-to, âo tsalet dâo «Ban-Haut», quand no lâi z'îrà totè lè dûve (nous y étions toutes les deux), âo tsautein (en été)? Quin bi condzî (vacances) no z'ein passâ!

L'è té que fu mon premî professeu dâo patois. Te m'a apportâ lo Dicchounéro. Te m'a einsègnî lè mot:

– *plliêmâ dâi truffyè (éplucher les pommes de terre)*

– *yô que l'è mon tsapi (chapeau)?*

– *ma dzacca (veste) nâira*

– *a-to bin droûmi?*

[...] *Te m'a racontâ:*

On dzo, t'a dévalâ la dèrupa dâo «Dègotiâo» avoué ton polyein. Te tè tagnâi de poeinta (debout), bin drâita su lo petiou tsé (char). Te tagnâi lè guide avoué lè dâi de la man gautse. Dein la drâite, te tagnâi n'on grô cheton (bâton) po gardâ l'équilibre et ne pas tsesî (tomber) su lo tsemin tot pierralyu.

Mâ, t'è arrevâie trâo tâ âo «Monteiller». Ton père-grand l'avâi dzâ sobrâ (était déjà décédé).

*Pour s'approprier un moment,
D'une main qui reste impunie,
Ses philtres et ses talismans
Cachés dans sa corolle unie,
Il faut rien moins que l'eau amie,
Décrite par les chroniqueurs,
Que fait la lèvre rajeunie.
Il n'est chamade que de cœur.*

*Cette eau vit comme le diamant
Des larmes que rien n'a ternies,
Que pleure au fond du Bois charmant
M'amie la Belle endormie,
Qu'ensorcellent les harmonies
Sublimes qu'égrènent des chœurs
Fantômes dans ses insomnies.
Il n'est chamade que de cœur.*

*Prince, gardez votre ironie
Pour les amants toujours vainqueurs
Et méprisant les agonies.
Il n'est chamade que de cœur.*

Rondel. Encore un poème à forme fixe: deux rimes, (pas plus) pour treize vers!

Les exemples cités suffisent, je pense, à faire sentir le bénéfice paradoxal des vers «contraints»: au lieu de paraître mécaniques et artificiels, nous sentons qu'ils apportent une qualité supplémentaire, une richesse comme d'un écrivain qui enchâsse une perle.

M. de Perrot nous offre encore, à côté de ces types traditionnels, des vers libres de grande élégance, qui montrent ainsi sa maîtrise dans la pluralité de ses goûts. On dit aussi que le style, c'est l'homme: ici, sans vouloir faire le devin, nous trouvons un monde qui nous est familier, et dans lequel nous entrons avec plaisir, sans exclusive.

Mais il y a encore une chose qu'il faudrait dire au sujet du choix rapide et sûr de soi du jury: un poème, comme toute œuvre d'art, est un «être», qui n'a pas à se prouver; il s'agit plutôt de la conquête de l'esprit humain par le mystère de l'«être» ou la beauté. Mais toute la création, toutes les créatures, ont leur mystère, qui tient à leur être propre et profond. Cette réalité est cachée à la raison raisonnée, mais nous est révélée par l'amour qu'on leur porte; au fond, on peut se dire que leur «présence fraternelle» vient de notre commune «fraternité de créatures» dans une même création. Il faut croire que la rencontre du jury a revêtu l'éclat d'un coup de foudre.

Georges Perrin

NB: On se procure *La Feuille de Chêne* N° 1 sur le site www.feuille-de-chene.ch ou par téléphone au n° 021 729 00 03.

Morerod au musée de Pully

Tempérament ardemment artistique, par la plume et par le pinceau, Edouard Morerod a fui vers l'avant, vécu très vite, partout à la fois et a fini par mourir de la tuberculose à l'âge de quarante ans en 1919. Ce fils de notaire d'Aigle, resté méconnu par rapport à d'autres peintres de son époque, se voit célébré par le musée de Pully dans une exposition dont le commissaire invité est Jacques Dominique Rouiller. Orientaliste un temps, pour qui a le goût de ce genre-là, il nous accueille à Pully par un formidable autoportrait au turban. On retiendra surtout ses gitans, ses bohémiens espagnols, tragiques et intenses – nous sommes bien peu de décennies après la *Carmen* de Bizet. Bon peintre et dessinateur, on le découvre aussi à Pully comme un pastelliste exceptionnel et bouleversant, dans la façon de rendre la douceur et l'intimité des visages. L'exposition est réduite à un

seul étage, le deuxième étant consacré à une superbe donation. Le musée la doit aux enfants de Pierre et Marguerite Magnenat, récemment décédés. Ce couple avait collectionné Marius Borgeaud et hérité de François Bocion. Ce sont deux ensembles conséquents et de qualité qui ajoutent au plaisir de découvrir Morerod.

Saluons, par delà l'événement, la publication d'un catalogue consacré à Morerod, aux éditions Till Schaap. Le musée de Pully en publie trop rarement, ce qui pose parfois la question de sa mission: structure à événements éphémères ou lieu qui, le valorisant, pérennise le passé? Nous aimons particulièrement ce musée qui nous a souvent touché par sa programmation. Qu'en reste-t-il sinon ces souvenirs? Nous imaginons que c'est affaire de moyens, et nous lui souhaitons d'en trouver davantage.

J.-F. C.

Réabonnement

Nous avons adressé sous pli postal séparé en décembre dernier une facture de réabonnement à tous nos lecteurs. Beaucoup ont utilisé ce mode de paiement et nous les en remercions. Il se trouve que certains de nos lecteurs avaient pris l'habitude de payer au milieu de l'année, période correspondant à peu près à celle de leur tout premier abonnement à *La Nation*. Ils ont conservé ce rythme.

Nous avons donc encarté un bulletin de versement dans cette édition. Notre secrétariat se tient à la disposition de quiconque aurait des questions (021 312 19 14; [\[ligue-vaudoise.ch\]\(http://ligue-vaudoise.ch\); IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4\).](mailto:courrier@</p>
</div>
<div data-bbox=)

L'abonnement annuel est de CHF 77.– en tarif normal, CHF 33.– pour les étudiants et les apprentis.

La Nation, hormis le salaire de sa secrétaire et les frais d'impression et de port, fonctionne bénévolement et sans publicité. Les largesses de certains de nos lecteurs nous permettent d'étoffer l'ordinaire, d'offrir des abonnements à ceux qui ont moins de moyens, de soutenir des campagnes de promotion du journal, d'adresser des services de presse. Nous leur en sommes reconnaissants.

(Réd.)

Culte unique, églises désertiques

Le Conseil synodal a publié le 4 avril dernier un *Message à propos des cultes dominicaux*. Après une introduction au ton misérabiliste (participation en diminution, manque de relève pastorale, diminution des moyens financiers...) et quelques références appuyées au *Rapport non décisionnel sur les dotations* de mars dernier, la missive propose ses vues sur la grille des cultes dans les paroisses.

Les lieux d'Eglise sont appelés à mettre en place un « dispositif se rapprochant le plus possible » des points suivants :

- un seul culte par dimanche et par paroisse,
- culte toujours au même endroit et à la même heure,
- un seul culte par ministre et par dimanche,
- implication accrue des fidèles dans la prise en charge du culte.

Pour reprendre ces propositions dans leur ordre inverse, une implication accrue des fidèles dans les célébrations semble indispensable pour soulager les ministres dont la charge de travail va augmenter proportionnellement à la diminution de leur nombre. Comme les paroissiens engagés sont déjà très sollicités, il faudra susciter de nouvelles aides, accompagner leur formation, roder des équipes d'intervenants... Le message appelle aux bonnes volontés de tous et à l'Esprit, mais ne propose aucune piste concrète pour y parvenir.

Un ministre astreint à un seul culte par dimanche est certes plus disponible pour les fidèles présents ; il peut prolonger les discussions et les échanges avec ses paroissiens en fin de culte. Nous ne trouvons par contre rien de choquant à la célébration de deux cultes – la prédication peut être « recyclée » – par le même pasteur le même dimanche, pour autant que les horaires et les distances entre les églises restent praticables. Le principe « un culte par ministre » apparaît comme une concession anticipée à des revendications encore non exprimées par les ministres concernés.

La régularité encourage l'usage : une heure de culte identique de semaine en semaine semble une pratique plutôt favorable. Mais pourquoi vouloir imposer le principe aux paroisses plutôt que de laisser ce choix à leur bon sens ?

L'unicité du lieu nous paraît par contre complètement inique, pour les paroisses non urbaines du moins : le message argumente que les « membres de la communauté paroissiale se déplacent » ; c'est peut-être vrai dans la paroisse lausannoise qui a souverainement décidé du culte unique avant que le message relatif du Conseil synodal ne soit édité. Cette mobilité a par contre largement été démentie dans les paroisses en campagne depuis les regroupements d'Eglise à Venir : les paroissiens ne se déplacent pas

forcément et, s'ils acceptent de parfois se déplacer, ils apprécient aussi de participer à un culte « à la maison ». Affirmer que, grâce au culte unique, « le nombre de participants au culte augmente » est un joli demi-mensonge : passer de deux offices réunissant vingt fidèles dans deux lieux d'église à un seul office en réunissant trente est une augmentation toute relative.

Me référant à ma paroisse, comment expliquer aux Gryonnais qu'ils devront délaissé définitivement leur église villageoise (au demeurant fort accueillante et chaleureuse) et les motiver à descendre chaque dimanche pour assister au culte dominical au temple de Bex ? Quelle sera la réaction de la Commune de Gryon, en charge de l'entretien d'une église dont « l'utilisation différenciée », voire le « renoncement à l'utilisation » est prédite dans le message ? Alors que les cultes dit « intergénérationnels » sont la colonne vertébrale de certaines années de catéchisme, combien de catéchumènes excentrés va-t-on décourager en plus ?

Même si le message du Conseil synodal ne « veut pas prescrire », mais juste « encourager et stimuler », il remet les compétences des conseils régionaux et paroissiaux en question. Eux seuls, selon l'art. 248 du Règlement ecclésiastique, « décident des lieux et horaires des cultes paroissiaux ». Ensuite, si le message

suggère ardemment aux paroisses de réduire leur grille des cultes, c'est que la réduction des positions pastorales en paroisse semble une évidence à laquelle le Conseil synodal veut nous faire croire. Pourquoi en paroisse et non dans l'organisation centrale de l'EERV ? Ce parti pris n'est pas acceptable pour l'instant, sachant que les décisions du Synode concernant les dotations ne sont pas attendues avant mars 2018.

Ou faut-il lire le défaitisme dans ce message ? La réduction du nombre de ministres est-elle vraiment une fatalité ? A l'attitude résignée du bureau des ressources humaines face à la pénurie de vocations, nous préférierions une politique RH active pour susciter celles-ci et faciliter l'accession au ministère ou au diaconat. A l'exemple de la région du Chablais vaudois, les départs de pasteurs prévus en 2017 amèneront une réduction de dotation dépassant les 10% visés d'ici 2025. La décision unilatérale du BRH de ne pas repourvoir ces postes, anticipe ainsi la pénurie planifiée dans quatre à cinq ans.

Vu des paroisses, le message du Conseil synodal n'a rien d'encourageant ni de stimulant : il annonce la lente exsanguination des paroisses. Leurs délégués seront avisés de ne pas entrer en matière sur les propositions émises et d'exprimer au contraire de manière affirmée leurs besoins pour pouvoir apporter l'Évangile dans leur communauté locale.

Cédric Cossy

Une brève histoire de l'Eglise nationale vaudoise

Dans la foulée du livre de M. Jean-Pierre Bastian sur l'histoire de l'Eglise libre vaudoise, dont il a été question dans les colonnes de ce journal¹, les Editions Ouverture viennent de publier un petit livre dû à la plume de M. Bernard Reymond sur l'histoire de l'Eglise nationale vaudoise².

Né en 1933, pasteur de l'Eglise nationale, puis professeur de théologie pratique à l'Université de Lausanne, M. Reymond se rattache au courant du protestantisme libéral. Il est l'auteur de nombreuses publications, notamment sur les liens entre le protestantisme et divers aspects de la société civile (architecture, cinéma, musique, théâtre, etc.).

Présentation du livre

Le dernier livre de M. Reymond compte une centaine de pages, divisées en une douzaine de chapitres, ainsi qu'une courte bibliographie.

Le premier chapitre fait référence à l'ouvrage de M. Bastian et il situe la position personnelle de M. Reymond par rapport à la fusion des deux Eglises en 1966 : d'abord opposant critique, puis finissant par se rallier à la décision des deux Synodes.

Les trois chapitres suivants évoquent la Réforme bernoise, la situation monolithique de l'Eglise sous leurs Excellences, ainsi que l'appa-

rition du libéralisme théologique au début du XIX^e siècle.

Les chapitres 5 à 7 traitent des personnalités d'Alexandre Vinet et d'Henri Druet, de la suppression de la Confession de foi helvétique (1839) et de la déchirure de 1845.

Le chapitre 8 évoque l'Eglise nationale issue de la loi ecclésiastique de 1863, qui marque notamment la reconnaissance officielle des paroisses et l'arrivée des laïcs dans les organes de l'Eglise.

Les deux chapitres suivants sont consacrés au temps de la coexistence fraternelle entre les deux Eglises, ainsi qu'aux débuts de l'œcuménisme.

Le chapitre 11 évoque la fusion des deux Eglises, mais essentiellement sous l'œil de ses opposants nationaux³.

L'épilogue mentionne la Constitution cantonale de 2003 et il souligne l'utilité du multitudinisme, même pour un protestantisme devenu minoritaire.

Quelques lacunes

Nous devons avouer que le livre de M. Reymond nous a laissé quelque peu sur notre faim.

Contrairement à l'ouvrage de M. Bastian, le travail historique est insuffisant : les sources sont souvent

indirectes⁴, voire parfois lacunaires⁵. Les historiens n'y trouveront guère matière à approfondir leurs recherches.

La fusion de l'Eglise libre et de l'Eglise nationale est abordée presque exclusivement sous l'angle de ses opposants. Le rôle de ses partisans nationaux (comme Marcel Regamey) est négligé, voire occulté.

Conclusions

Le livre de M. Reymond rappelle à juste titre l'utilité du multitudinisme : même si elle est devenue minoritaire, l'Eglise réformée vaudoise doit continuer de s'adresser au plus grand nombre.

M. Reymond fait preuve d'un bon esprit de synthèse, mais son ouvrage est à notre avis superficiel. Bref,

comme il le dit au début de son texte, l'histoire de l'Eglise nationale vaudoise « reste à écrire ».

Antoine Rochat

¹ *La Nation* n° 2055 du 14 octobre 2016.

² Bernard Reymond, *La multitude pour horizon. L'Eglise nationale vaudoise 1798-1966*, Editions Ouverture, Le Mont-sur-Lausanne 2017, 104 p.

³ Notamment par la revue *Etudes ecclésiastiques*, dont M. Reymond fut le dernier rédacteur.

⁴ Voir par exemple une excellente citation d'une lettre du père d'Alexandre Vinet à son fils de 1819, qui ne renvoie pas à la source originale, mais à un livre d'Eugène Rambert.

⁵ Deux citations renvoient à des « références égarées » (pp. 40 et 92)!

L'OCL triomphe à Vienne

Le programme de la dernière soirée d'abonnement de l'OCL reproduit les commentaires de deux journaux viennois après le concert donné par notre orchestre, début avril, à la Salle dorée du *Musikverein*. La *Presse* célèbre « l'excellence des solistes de la petite formation », qui « se manifestait au fil de brillantes répliques » dans *Le Tombeau de Couperin*. La *Kronzeitung* n'est pas en reste : « Alliant une

délicatesse infinie et un haut degré de précision, déclinant avec bonheur et lucidité une riche palette de couleurs instrumentales, l'orchestre de chambre suisse romand donnait toute la mesure de ses qualités. Les bois, magnifiques, affichaient une vitalité fringante, tandis que les registres des cordes, parfaitement soudés, déroulaient un son clair, soyeux et charnu. » Bravo!

C.

Perpétuation dans le quotidien

Interrogés par une collègue italienne sur notre identité vaudoise, un ami et moi avons raconté la même anecdote. Nous nous sommes décrits à l'âge de 10 ou 12 ans, emmenés par notre père chez l'une ou l'autre tante. Cette «tante» devra être entendue au sens vaudois du terme. Elle n'était pas obligatoirement un vrai parent, parfois seulement une vieille amie de la famille. Elle habitait une vieille maison au milieu d'un village. Le rituel était inmanquablement le même. La porte d'entrée déjà ouverte laissait voir un long couloir aux catelles grises, et aux murs blancs pas très droits. Au bout du couloir, un escalier menait aux étages. L'odeur non plus ne changeait pas: un mélange de vieux fruits et de renfermé.

Notre père, une fois entré, s'annonçait à très haute voix, tout en continuant à marcher. On n'attendait pas de réponse pour traverser le couloir. Puis, l'air affairé, la tante sortait de sa cuisine et nous proposait de nous y asseoir. La nappe cirée était parfois collante. Comme le sont les nappes cirées. Une tapette à mouche y traînait. Il ne fallait pas jouer avec. La visite était souvent ennuyeuse. La boîte de bricelets vide, un garçon de 9 ans ne trouve pas grand intérêt à se souvenir de l'oncle Ernest, ou à raconter – *pro forma* – sa dernière course d'école. Il préfère embêter l'innocent chat ou explorer le grenier. Mais l'animal finit toujours par fuir et la montée au grenier nécessite une autorisation trop souvent refusée.

L'occasion m'a récemment été donnée de revivre une telle visite. Je fus alors saisi par la résurgence de codes enfouis – suffisamment peu profondément pour pouvoir les raconter à une intellectuelle italienne – au fond de ma mémoire. Je savais soudain rejouer les gestes et les phrases qu'ils m'imposaient. J'avais eu l'occasion de les entraîner, enfant, avec mon ami Régis, dans les tournées de Nouvel-An que nous faisons à Arnex. Nous allions d'une maison à l'autre, contre quelques sous, pousser la chansonnette et

souhaiter la bonne année. La tradition s'est aujourd'hui ajournée à Halloween. C'est bien regrettable. Mais, entre octobre et le 31 décembre, les couloirs sont les mêmes et conservent leur odeur. Les gestes se pratiquent encore. C'est ce qui compte.

Quitter la campagne éloigne de ces habitudes. Dans le Canton, l'Université de Lausanne est le catalyseur de l'idéologie postmoderne. Récemment encore, une action de provocation a eu lieu autour des toilettes du bâtiment des Lettres. Les panneaux avec les pictogrammes hommes et femmes ont été remplacés par une affiche neutre prétendant «libérer ces toilettes de la binarité du genre». C'était parfaitement ridicule. Il y a dans l'obsession de la théorie du genre une haine de ses origines biologiques qui n'est pas très éloignée de la haine de son identité politique. Ajoutons la possibilité d'un «grand remplacement» tel que Jacques Perrin l'évoquait récemment dans *La Nation*, et la disparition de l'identité vaudoise semble programmée. Vivre sur l'arc lémanique n'est pas propice à la sérénité identitaire.

24 heures a récemment vanté la vigueur renouvelée des fanfares vaudoises¹. 2500 jeunes sont inscrits dans les écoles de musique de la Société cantonale des musiques vaudoises. La dimension intergénérationnelle des fanfares est remarquable. Des enfants de 10 ans y passent deux heures par semaine à partager un coin de registre avec un vieux musicien. Ce dernier accumule parfois soixante, voire septante ans de musique, souvent au sein d'une seule et même société. La transmission des mœurs s'y fait naturellement, par l'amitié et l'admiration, généralement sans se poser de questions.

Le souci de transmettre est une réalité, même chez de jeunes adultes. La compagnie 4 du bataillon de carabiniers 1 cultive une ambiance

très «jeunes campagnardes». Ce bataillon est composé à plus de septante pour cent de Vaudois. Les soldats sont attentifs à perpétuer ce qu'ils nomment les «valeurs de la Lourde»: un mélange de pragmatisme paysan et de responsabilité individuelle. Il est particulièrement touchant de voir un «vieux» sous-officier se plaindre de la disparition de ces traditions. Quatre ans auparavant, il était lui-même considéré comme l'un de ces mauvais bleus qui ferait tout disparaître.

Ce ne sont que deux exemples. Il y en aurait beaucoup d'autres à citer: les jeunes campagnardes lient un engagement très exigeant avec une importante vie communautaire; certaines abbayes ont su s'adapter à une nouvelle population de pendulaires et à les intégrer à la vie villageoise malgré la démilitarisation de la société.

Préserver cette identité vécue au quotidien demande également des efforts dans tous les domaines de la vie politique. En aménagement du territoire, la ferme rénovée au milieu du village est plus favorable à l'intégration que les lotissements excentrés. Maintenir de petits collèges empêche le communautarisme qui se nourrit de la masse anonyme. Les administrations cantonale et communales doivent faciliter les

manifestations – de jeunesse en particulier –, pas les alourdir de mille paperasseries décourageantes. Nos autorités doivent également veiller à ne pas approfondir un fossé ville-campagne déjà trop marqué; en matière culturelle et patrimoniale notamment. Il faut pour cela se soucier des marges. Ne pas croire que le Canton, c'est d'abord Lausanne.

Les dégâts de l'individualisme moderne sont profonds. La campagne vaudoise, par la densité de son tissu associatif contribue à les atténuer. La vie communautaire y est forte. De nombreux villages vivent à travers leurs sociétés locales. Elles offrent autant de creusets qui se doivent d'être accueillants. Cela est une difficulté de tous les jours. En matière d'intégration, le Vaudois est menacé par son indémodable esprit de coterie, qualité qui préserve certes, mais qui se transforme rapidement en un défaut qui assèche. L'intégration demande autant d'efforts à l'étranger qu'à l'intégrateur. Aduler l'entre-soi finit précisément par faire disparaître ce que, pourtant, l'on chérit: une manière de se comprendre, un esprit, des mœurs. Leur raison d'être réside dans leur propre perpétuation.

Félicien Monnier

¹ Cand Raphaël, «Vent frais dans les rangs des fanfares», *24 heures* du 15 avril 2017.

L'autonomie cantonale vue depuis la gauche

Dans *24 heures* du 12 juin, Mme Valérie Schwaar, députée socialiste et se-

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

crétaire générale de l'ATE Vaud, commente les travaux du Grand Conseil sur l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Elle critique les efforts de la droite visant à assouplir un peu le carcan fédéral, qui pourraient de ne pas trouver l'agrément du Conseil fédéral: «A vouloir trop tirer sur la corde, la droite du parlement risque de mettre en péril ce pourquoi nous nous battons tous, un canton autonome et responsable, soucieux de son développement et d'une économie forte». Un Canton «autonome et responsable»... sous la tutelle sourcilieuse de la Confédération?

C.

Uniformes

«L'armée suisse doit arrêter de pleurnicher», affirmait le 13 juin dernier un éditorialiste d'un quotidien de la place (rouge). Sous ce titre déjà édifiant, le fin stratège de la presse s'appliquait à recopier un discours vieux de vingt ans – avec, sans doute, la certitude d'être à la pointe du progrès. «Enrôler des jeunes qui n'ont aucune envie de remplir leurs obligations militaires n'est pas la panacée. [...] Le défi, c'est de séduire à nouveau. [...] L'armée n'a pas le choix, elle doit changer son image. [...] Ridiculisée par la défaite cinglante du Gripen [...], [elle doit] faire envie avec les défis du futur [sic!] et pas avec l'image d'Epinal d'une armée de grand-papa [re-sic!].»

y avait étalé tous les préjugés qu'il avait retenus de ses études, cette fois sur la police. La critique visait «la place prépondérante de la discipline militaire et de la violence dans la formation [des policiers], peu compatibles avec l'idée d'une police de proximité en relation plus étroite avec la population».

Les sociologues, tout comme les journalistes, ont depuis de nombreuses années un très gros problème avec les notions d'uniforme et de discipline, qu'ils ne connaissent qu'à travers le prisme déformant de formations trop axées sur le social.

* * *

LE COIN DU RONCHON

Si la presse veut séduire à nouveau des lecteurs, ne devrait-elle pas envisager de changer son image soixante-huitarde et de se rendre plus intéressante?

* * *

Trois jours auparavant, le même journal avait largement ouvert ses colonnes à un vague sociologue qui

Au début de cette semaine, la presse s'est une nouvelle fois payé le luxe de ridiculiser l'armée, avec cette fois la participation active de cette dernière. On a en effet appris que plusieurs options étaient à l'étude afin de «rendre les premières semaines [de l'école de recrue] plus douces», par exemple en accordant «un quart d'heure d'internet aux recrues afin qu'elles puissent assouvir leurs besoins durant la journée».

Si c'est cette «discipline militaire»-là qui occupe une place prépondérante dans la formation des policiers, alors, en effet, ça craint.